

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Droits fondamentaux des femmes, rapport du SG à la CDH (E/1997/64, par. 97)

Le rapport du Secrétaire général relatif au suivi sur la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes fait état de résolutions adoptées par la Commission voulant que l'égalité entre les hommes et les femmes soit au cœur de l'exercice des droits humains. Le rapport signale que la Commission s'est déclarée préoccupée par la situation des femmes et des enfants, notamment en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement élémentaire et celui des femmes à l'emploi et à la formation, ainsi que leur participation effective à la vie sociale, économique, politique et culturelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Rapporteur spécial de la CDH

Le Rapporteur spécial a présenté à l'Assemblée générale un rapport intérimaire (A/52/493) préparé à la suite des visites effectuées en Afghanistan du 27 juillet au 3 août et au Pakistan les 27 et 31 juillet, et les 1^{er} et 2 août 1997. Le rapport renferme des renseignements sur l'évolution de la situation politique et militaire, sur des questions comme la primauté du droit et l'administration de la justice, le droit à la vie, la torture, la peine capitale, les arrestations et détentions arbitraires, la situation des prisonniers, les décrets d'amnistie, le droit à l'éducation, la discrimination fondée sur le sexe, la préservation du patrimoine culturel, les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés, la situation économique et sociale, les mines terrestres et la production d'opium.

Le rapport affirme que le principal facteur affectant la situation des droits de l'homme en Afghanistan réside dans l'absence d'un pouvoir central, d'institutions gouvernementales, d'un système judiciaire unifié et de structures sociales, politiques et économiques bien définies. Il ajoute que bon nombre de cas de violation des droits sont attribuables à l'inexistence d'un appareil d'État opérationnel et d'une trésorerie pour verser les traitements des fonctionnaires, à l'absence d'une chaîne de commandement clairement définie, au manque de respect pour la hiérarchie, au fait que certaines zones de l'Afghanistan semblent fonctionner comme des États séparés, au non-respect des lois et de l'ordre, au fait que le peuple n'a pas voix au chapitre dans l'administration du pays et au manque de volonté d'instaurer la paix en Afghanistan. Il signale également l'apparition d'un aspect alarmant du conflit en cours, soit la dimension ethnique qui a pris une tournure inquiétante et abouti à l'oppression des membres de certaines communautés. D'après certains renseignements, la ligne qui sépare les Talibans et le Front islamique uni du salut de l'Afghanistan coïnciderait pratiquement avec le découpage ethnique du pays.

En ce qui concerne des sujets précis de préoccupation, le rapport examine notamment les questions suivantes : la primauté du droit et l'administration de la justice (augmentation de la criminalité à Kaboul et dans les autres grandes villes, vagues d'arrestations, protections théoriquement accordées par les tribunaux, application des peines en pleine rue pour violation du code et des principes islamiques, détentions pour « crimes politiques »); les restrictions

imposées à la liberté de circulation et l'interdiction certaines activités publiques; les exécutions sommaires ou arbitraires, la torture, la peine capitale, les châtiments corporels, les arrestations et détentions arbitraires; les prisons privées dirigées par des chefs locaux, le recours aux prisonniers comme monnaie d'échange avec l'adversaire, l'insuffisance de l'alimentation et les conditions générales de détention; et les décrets d'amnistie (sécurité des réfugiés qui reviennent chez eux, récupération et restitution des biens, réparation pour la perte des biens).

Le rapport révèle que l'éducation est présentement un problème majeur en Afghanistan; soulignant que les conditions sont déplorable aussi bien pour les garçons que pour les filles, le rapport accorde une attention particulière aux mesures imposées à l'encontre des filles et des femmes. Dans la partie consacrée à la discrimination fondée sur le sexe, le rapport indique que de nombreuses femmes n'ont accès ni aux médias ni à d'autres sources d'information et qu'elles ne peuvent se faire entendre, que la plupart des emplois sont interdits aux femmes, que celles-ci n'ont pas accès à l'éducation, qu'elles font face à diverses restrictions à la liberté de circulation, que les établissements de bains réservés aux femmes restent fermés et que le nombre de veuves à la charge de leur famille ne cesse d'augmenter en raison du conflit armé.

Le rapport formule les recommandations suivantes :

- ▶ qu'un spécialiste des droits de l'homme soit envoyé sur place pour conseiller les Nations Unies au sujet des questions ayant trait aux droits de l'homme, organiser des programmes d'éducation en matière de droits de l'homme et déterminer les activités susceptibles d'avoir un effet positif sur la gestion des affaires publiques en général et sur les droits de l'homme en particulier;
- ▶ que les autorités afghanes agissent conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Afghanistan est partie;
- ▶ que les autorités provinciales de cesser d'entreposer des armes et des munitions dans les zones résidentielles;
- ▶ que les autorités dans tout le pays lèvent les restrictions touchant les femmes ainsi que celles qui sont imposées au personnel des organismes d'aide internationaux;
- ▶ que des mesures soient prises pour rétablir immédiatement l'éducation dans tout le pays et à l'intention de toute la population;
- ▶ que la communauté internationale attache une importance beaucoup plus grande aux répercussions à moyen et long terme des politiques actuelles en matière d'éducation sur la capacité du pays de faire face aux besoins et aux défis du prochain siècle;
- ▶ que des mesures soient prises pour sensibiliser davantage la société, les hommes en particulier, à l'équité entre les sexes et renforcer cette sensibilisation au sein de la communauté internationale par des programmes de formation obligatoire en la matière;
- ▶ que l'ONU et tous les États membres prêtent une attention